

ANNEXE

1. Les services informatiques :

- Développement et maintenance de logiciels,
- Banques de données et services télématiques.

2. Les services d'études, d'expertises et d'assistance :

- Essai et analyse des produits industriels,
- Contrôle et expertise quantitatifs et qualitatifs,
- Génie industriel.

3. Les services environnementaux :

- Laboratoires d'analyses et de métrologie dans le domaine de l'environnement.

4. La santé :

- Les cliniques pluridisciplinaires,
- Les cliniques mono disciplinaires,

- Les laboratoires d'analyses médicales.

5. Les communications :

- Installations électroniques et de télécommunication,
- Distribution de courrier,
- Services de courrier électronique,
- Services de vidéo-texte,
- Services de diffusion radiophonique et télévisuelle,
- Centres publics d'internet,
- Centres d'appels,
- Plate-forme technique pour les centres d'appels.

6. Le transport :

- Transport terrestre,
- Transport maritime,
- Transport aérien.

7. Les services de recherche et de développement.

8. Les services liés à l'agriculture et à la pêche :

- Valorisation des sous produits d'origine végétale ou animale,
- Insémination artificielle,
- Services de cabinets et cliniques vétérinaires,
- Services de laboratoires d'analyses agricoles et vétérinaires,
- Conseils agricoles,
- Collecte et stockage des céréales,
- Conditionnement et commercialisation des semences,
- Préparation de la terre, de récolte, de moisson et de protection des végétaux,
- Forage des puits et prospection d'eau,
- Stockage des fourrages grossiers produits localement,
- Les unités ambulantes de gestion et de maintenance des réseaux hydrauliques agricoles,
- Les unités ambulantes de maintenance de matériels agricoles,
- Les unités ambulantes de traitement des végétaux, d'approvisionnement en intrants pour la production et de récoltes,
- Montage d'équipement et de matériel de pêche,
- Circuits intégrés pour la distribution des produits de la pêche,
- Analyses bactériologiques et chimiques vétérinaires,
- Les unités ambulantes de maintenance des équipements et de matériels de pêche.